



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes le 14 décembre 2020.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements précités au bureau du soussigné sis au 175, rue Sainte-Anne, Varennes, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 18 mars 2021.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA*